



## « Paris 2024 »



### Les critères de détection de la filière sportive Para-judo

La filière Parajudo concerne les handicaps sensoriels **Visuel et Auditif**. Nous souhaitons réaliser une détection des jeunes à potentiel dans ces deux types de handicaps. Une priorité est donnée au handicap visuel, qui est le seul inscrit au programme des Jeux Paralympiques.

Si vous détectez un athlète, vous pouvez le contacter directement pour l'informer du projet Paralympique de la fédération ou communiquer ses coordonnées (de son club, enseignant, parents) à Olivier BUSNEL qui se chargera de prendre contact : [olivier.busnel@ffjudo.com](mailto:olivier.busnel@ffjudo.com) / Tél. : 0674909754. Dans tous les cas, merci de nous faire remonter l'information.

### Déficiência visuelle : Mal et non-voyants

Voici les critères minimums d'éligibilité de cette filière. Les deux yeux doivent être concernés par la déficiencia.



Le judoka doit avoir une acuité visuelle inférieure à 1/10e au meilleur œil avec correction et/ ou un champ visuel inférieur à 20 degrés

### Déficiência auditive : Mal et non-entendants

Voici les critères minimums d'éligibilité de cette filière. Les deux oreilles doivent être concernées par la déficiencia.

Le judoka doit avoir une audition diminuée d'au moins 55 dB en moyenne sur l'ensemble des fréquences à chaque oreille

